



Le code de bonnes pratiques

Une définition européenne de la statistique pour
les pays de l'AELE?

Gabriel Gamez

Conseiller statistique

Chef du Bureau statistique de l'AELE



Association Européenne de Libre Echange (AELE / EFTA)

- L'Association européenne de libre-échange (AELE) a été instituée en 1960 par la Convention de Stockholm.
- L'objectif de l'AELE est de libéraliser les relations économiques entre les Etats membres de l'Association et de développer un réseau d'accords de libre-échange avec des pays tiers.
- Pays membres: Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse

Espace Economique Européen (EEE / EWR)

- Depuis 1994, L'EEE étend à l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège les quatre libertés qui fondent le marché unique de l'Union européenne: liberté de circulation des marchandises, des services, des capitaux et des personnes.
- L'Accord EEE prévoit également une coopération renforcée dans certains domaines comme la recherche, l'éducation ou la statistique.

Bureau statistique de l'AELE

- Depuis 1991, bureau de liaison entre Eurostat et les instituts statistique des pays membres de l'AELE.
 - Coordination et suivi de la coopération statistique dans le cadre de l'Accord EEE (Art. 76, Protocole 30 et Annexe XXI)
 - Coopération technique avec les pays tiers (MoU AELE-Eurostat)
 - Participation au programme de formation des statisticiens européens (ESTP)
-



- Le Bureau statistique de l'AELE se trouve dans le bâtiment Eurostat à Luxembourg



Eurostat

- Publication de données statistiques harmonisées pour la planification, la mise en œuvre et le suivi des politiques européennes
- Développement d'une méthodologie statistique harmonisée applicable à l'ensemble des pays membres
 - ⇒ +/- 150 réunions d'experts / année
 - ⇒ Acquis communautaire: législation statistique contraignante

Instituts nationaux de statistique (INS / NSIs)

- Production des données statistiques nationales conformément à la réglementation européenne
- Transmission des données à Eurostat

Eurostat + INS = Système Statistique Européen (SSE / ESS)



Coopération statistique AELE - EU

- Les pays de l'AELE et l'UE ont un intérêt commun à disposer de statistiques comparables.
- Années 80, coopération informelle entre l'AELE et Eurostat. Le Bureau statistique de l'AELE est créé en 1991.
- Institutionnalisation de la coopération statistique:
 - ⇒ 1994, Accord EEE
 - ⇒ 2007, Accord bilatéral CH-UE dans le domaine statistique
- Annexe XXI de l'Accord EEE et l'Annexe A de l'Accord bilatéral incorporent les actes législatifs statistiques pertinents respectivement pour l'EEE et les relations bilatérales CH-UE

Tous les pays de l'AELE sont membres du SSE

Code de bonnes pratiques (CoP)

législation statistique contraignante (acquis communautaire)
≠ Comparabilité des statistiques européennes

Législation statistique contraignante (acquis communautaire)
+ **Code de bonnes pratiques** de la statistique européenne
= Comparabilité des statistiques européennes

- La Commission européenne adopte en mai 2005 une recommandation sur l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des autorités statistiques nationales et communautaires
- Le CoP consiste en 15 principes
- Le CoP est un instrument d'autorégulation: autoévaluation et évaluation par les pairs
- Le CoP s'applique à l'ensemble des acteurs du SSE ... AELE?



Le CoP et les pays de l'AELE

- Les pays de l'AELE sont tous membres du SSE
- Le projet de règlement communautaire sur l'organisation de la statistique européenne fait référence au CoP

⇒ **Le CoP s'applique également au pays de l'AELE**

EEE (Islande, Liechtenstein et Norvège)

- Inclusion du CoP (recommandation) dans l'Annexe XXI
- Les gouvernements d'Islande et du Liechtenstein prennent note du CoP

Suisse

- Le 31 octobre 2007, le Conseil fédéral prend note du CoP
- Inclusion du CoP dans l'Annexe A de l'Accord bilatéral (?)



Résultat des évaluations pour les pays de l'AELE

- Les pays de l'AELE satisfaits des résultats de l'évaluation de leur système statistique respectif.
- **Norvège:** confusion entre Institut de statistique et centre de recherche
- **Islande et Liechtenstein:** indépendance de la statistique. Depuis, les lois statistiques pour ces deux pays ont été révisées.
- **Suisse:** coordination d'un système statistique complexe et accès gratuit aux données.

Les pairs (peers) ont-ils bien compris le fonctionnement d'un état fédéral ?



Conclusion

- Renforcement de la qualité des statistiques publiques et de la confiance des utilisateurs dans leurs autorités statistiques
- Comparabilité des résultats entre pays
- Pas de ranking (classement par pays)

Prochaines étapes

- Elargissement du CoP à l'ensemble des producteurs nationaux de statistiques publiques (système statistique national)
- Suivi des mesures d'ajustement proposées
- Conformité des statistiques à la législation européenne



Mise en garde contre une dérive du CoP

- Interprétation restrictive du CoP
 - ⇒ Dérive autocratique de la statistique publique
- Le CoP doit au contraire assurer
 - ⇒ Contrôle démocratique
 - ⇒ Principe de subsidiarité
 - ⇒ Principe de proportionnalité
 - ⇒ Dialogue avec les utilisateurs